

SITÔT DÉGELÉ, DÉJÀ CONGELÉ !

Le 14 novembre dernier, les organisations syndicales représentatives au Conseil Supérieur de la Fonction publique dont FO ont claqué la porte du dernier conseil commun.

En cause : le refus du gouvernement d'envisager des revalorisations salariales, au prétexte que les revalorisations de 2023 comptaient pour...2024.

LA CHUTE SANS FIN DU POUVOIR D'ACHAT

FO a rappelé au gouvernement la priorité : la revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice afin de compenser l'inflation et mettre fin à la paupérisation des agents publics, titulaires et contractuels.

Ce que nous revendiquons à FO, c'est un rattrapage de 10% immédiat sur la valeur du point d'indice et l'ouverture de négociations pour rattraper les pertes subies depuis 2000 soit 28,5% !!!

Après les quelques miettes d'augmentation du point d'indice en juillet 2023 gracieusement débloquées, après le « cadeau » de la Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat (PEPA) attribué sous conditions de ressources, ce gouvernement semble penser que les agents publics peuvent continuer d'exercer leurs missions avec de l'aumône.

Tout comme les revalorisations annoncées du régime indemnitaire...mais pas pour toutes les catégories !

INADMISSIBLE !

La paupérisation des agents publics est installée depuis des décennies. La crise du recrutement menace également les personnels administratifs.

Il n'y a plus d'attractivité de nos emplois.

Les charges de travail ne cessent d'augmenter. Les services de gestions de paie ne sont plus en mesure de payer tous les agents en temps et en heure. Les logiciels utilisés tel que RenoIRH dysfonctionnent. EN EPLE, la mise en place à marche forcée d'OPALE fait exploser la charge de travail.

Il y a des centaines de postes qui restent vacants depuis la rentrée. Quand est-ce que le ministre de l'Éducation nationale et le gouvernement vont entendre la colère et les revendications des personnels ?

Avec FO, mobilisons-nous sur cette question des salaires.

► **Exigeons la revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice : 10% de suite et ouverture de négociation afin de rattraper les pertes subies depuis 2000 soit 28,5%.**

► **L'intégration des primes dans le traitement indiciaire, afin que les primes puissent compter de plein droit pour nos retraites.**

► **Une véritable carrière par la requalification massive des postes de C en B et de B en A.**



RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR

Se syndiquer

Se rendre sur notre site :
<https://spaseenfo.fr>

Prendre contact

Tél. 01.56.93.22.93 / spaseen@fo-fnecfp.fr
6-8, rue Gaston Lauriau - 93513 Montreuil cedex



Spaseen_FO



SPASEEN.FO.national

